



FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES

**SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT**

FORCE OUVRIÈRE

**FÉDÉRATION DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DES SERVICES**

Syndicat National des Personnels de l'équipement et de l'environnement

Résolution générale du 1er congrès

La poursuite du démantèlement des services publics de l'État mis en œuvre depuis plusieurs décennies conduit à détruire les bases de la République égalitaire une et indivisible. Dans ce contexte d'État affaibli, le portage des politiques publiques nationales est par conséquent remis en cause. Les personnels faute de moyens se trouvent donc de fait dans l'impossibilité d'accomplir les missions qui leurs sont dévolues. C'EST INACCEPTABLE.

Le 1er congrès réuni à Ronce-les-Bains du 1er au 2 avril 2015 s'inscrit dans les résolutions du congrès confédéral de Tour de la cgt-Force Ouvrière et des précédents congrès de la FEETS-FO et de la FGF-FO.

Dans ce cadre, le congrès :

LES RÉFORMES DE L'ÉTAT

CONDAMNE les deux postulats de base sur lesquels la Révision Générale de Politiques Publiques (RGPP), la Modernisation de l'Action Publique (MAP), l'acte III de la décentralisation et son application par la loi NOTRe sont fondés : la fonction publique coûterait trop cher à la Nation et le principal moyen de faire des économies serait la suppression de postes de fonctionnaires ;

CONDAMNE la volonté, au travers de la RGPP, de la MAP et l'acte III de décentralisation et de son application par la loi NOTRe, de réduire l'administration à sa portion congrue, sans se préoccuper de l'intérêt général et des missions portées, dans l'unique objectif de courte vue de faire les économies exigées par l'Union Européenne sur le dos des fonctionnaires, mais in fine au détriment des usagers et du pays tout entier. Pour Force Ouvrière « les États doivent s'émanciper des marchés financiers et des agences de « notation ». Cette « dictature de la dette » imposée par la Troïka (UE, FMI, BCE) pour réduire un endettement public « impacte » directement tous les salariés qui ne sont en rien responsables ;

CONDAMNE et EXIGE le retrait de la RGPP, la MAP, l'acte III de décentralisation et l'abrogation de la loi NOTRe qui mettent en œuvre :

- la disparition des services de proximité et les atteintes au statut général de la fonction publique ;
- la multiplication d'agence au travers d'établissement public ;
- la création de métropoles et de grande région qui menacent la République une et indivisible ;

EXIGE un service public égalitaire sur l'ensemble du territoire et particulièrement la préservation de toutes les missions relatives à l'aménagement du territoire ;

RECUSE ET COMBAT les préconisations du rapport PECHEUR qui, à la suite du rapport SILCANI, préconise d'abandonner le critère exclusif du diplôme pour l'accès au concours, de caractériser chaque corps ou cadre d'emploi par un « niveau de fonction » et de créer des cadres professionnels et des statuts d'emplois « trans-fonction-publique » ouvrant à la généralisation de la fusion des corps et à la création de corps interministérielle à gestion ministérielle CIGeM ;

CONDAMNE toutes les propositions de ces rapports et notamment la volonté de transformer la fonction publique pour passer d'une logique de carrière à une logique d'emploi, la volonté de supprimer les Commissions Paritaires (CAP/CCP), commissions paritaires dans lesquelles les représentants des personnels peuvent défendre l'égalité de traitement et le respect des règles, contre l'arbitraire ;

EXIGE le maintien des catégories A, B, C sur niveaux de diplômes, le maintien d'une fonction publique de carrière contre une fonction publique d'emploi, l'arrêt des fusions de corps et de création de CIGeM;

CONDAMNE l'affectation d'agents sur des missions à durée déterminée, instaurant de fait leur précarité professionnelle ;

FUSTIGE :

- l'administration qui s'arroge le pouvoir discrétionnaire de muter un agent contre sa volonté moyennant un dispositif d'aumône indemnitaire temporaire, quelles que soient les conséquences pour les familles ;

- La loi mobilité et parcours professionnels d'août 2009 modifiée et EXIGE son abrogation ;

DENONCE les réorientations professionnelles imposées et subies du fait des réorganisations de services ;

LES REORGANISATIONS DES SERVICES

REAFFIRME avec force son attachement au service public lié à l'aménagement du territoire (équipement, logement, transport, urbanisme, mer) et de ses nouvelles missions relatives à l'environnement, l'écologie, l'énergie et le développement durable ;

RAPPELLE qu'il faut des moyens humains, matériels et une organisation à la hauteur des politiques affichées pour une meilleure prise en compte des difficultés des territoires, aussi bien urbains que ruraux, et en particulier en Outre-mer où les problèmes économiques et sociaux sont encore plus criants ;

EXIGE donc la mise en œuvre d'une vraie stratégie ministérielle dans tous les champs d'intervention de nos ministères et que tous les moyens soient donnés pour asseoir durablement l'action de ces derniers sur l'ensemble du territoire, y compris au niveau départemental ;

Les services réorganisés

REFUSE et COMBAT la volonté des préfets qui, au travers des réorganisations, orchestrent un dépeçage des socles des DDI au bénéfice de la « préfectoralisation » des services de l'État et EXIGE le maintien des DDI comme services déconcentrés des services centraux ;

DENONCE ainsi les pertes de cohérence et d'efficacité dans la mise en œuvre des politiques publiques ;

EXIGE que nos ministères établissent des relations étroites entre DDI, DREAL, DRIEA, DRIHL, DRIEE, DEAL ou Établissements publics (EP) et services centraux dans le cadre de leur stratégie ministérielle ;

EXIGE le rétablissement des services dédiés à l'aménagement du territoire (Équipement, Agriculture) et leurs subdivisions territoriales de proximité ;

Le repositionnement des agents

DENONCE et combat les réorganisations des services départementaux et régionaux, toutes ordonnées au compte de la RGPP, MAP, qui conduisent à démotiver et déstabiliser

les agents en imposant les mobilités géographiques et fonctionnelles ;
Contre le dirigisme de l'administration dans le processus de repositionnement des agents, le congrès EXIGE le respect de toutes les règles statutaires, incluant le refus de toute mobilité forcée et notamment la reconnaissance et l'extension du droit de remords dans le cadre des restructurations de service ;
EXIGE l'examen par les CHSCT et CT de tous les organigrammes et projets de repositionnement ;
EXIGE que chaque poste de service réorganisé fasse l'objet d'une fiche de poste détaillée dans le respect des corps et des grades des ministères ;
EXIGE que tous les repositionnements et recours des agents dans le cadre de tels processus soient examinés en CAP nationales pour tous les corps ou à défaut, en CAP local.

LES REMUNERATIONS

Les salaires dans la Fonction Publique

RECLAME l'ouverture immédiate d'une véritable négociation sur la question des rémunérations dans la fonction publique, intégrant les régimes indemnitaires ;

La défense du pouvoir d'achat

EXIGE une augmentation générale des salaires par une revalorisation immédiate de 44 points d'indice, de 5 % de la valeur de ce point au minimum à hauteur du pouvoir d'achat perdu depuis le début des années 2000 (perte de plus de 15 % du pouvoir d'achat depuis 2000) ;

RAPPELLE qu'un salaire correct doit permettre de vivre dignement ;

DENONCE le mépris dont fait preuve l'État-Employeur avec l'absence de revalorisation du point d'indice qui entraîne l'érosion du pouvoir d'achat des fonctionnaires ;

DENONCE l'approche actuelle qui considère l'avancement d'échelon ou les promotions comme une évolution suffisante du pouvoir d'achat ;

DENONCE en conséquence le recours au dispositif obscur de la Garantie Individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour les agents de l'État afin d'exonérer l'État-Employeur d'une revalorisation des rémunérations ;

EXIGE la revalorisation de l'indemnité de résidence ;

S'INSURGE contre la faiblesse des niveaux de rémunération dans la fonction publique, qui ne prennent pas en compte l'évolution des missions ;

REVENDIQUE pour chaque agent quel que soit son corps la rémunération de toute heure supplémentaire effectuée ;

REVENDIQUE une augmentation du montant de remboursement de l'ensemble des frais de déplacement, indemnité de nuitée comprise, adapté à la réalité du coût de la vie (Décret n° 2006- 781 du 3 juillet 2006) ;

DENONCE les mesures gouvernementales qui conduiront à la quasi disparition des attributions de logement de service pour nécessité absolue de service (NAS) ;

Les régimes indemnitaires

REAFFIRME son opposition à la rémunération au mérite, contraire aux principes fondamentaux du statut général de la fonction publique ;

DENONCE le système de rémunération qui octroie dans la fonction publique une place de plus en plus importante à des régimes indemnitaires, modulables de surcroît. Ce système réduit la masse salariale, remet en cause le statut, confère aux chefs de services une emprise inacceptable sur les conditions de vie de leurs agents, engendre des conditions financières indignes, notamment à la retraite ;

REJETTE le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) véritable rejeton de la la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) qui constitue un outil d'Individualisation contraire au principe d'indépendance du fonctionnaire prévu par le statut général de la Fonction Publique,

EXIGE l'abandon de ces dispositifs et le retour à un régime Indemnitaire égalitaire garant de l'indépendance du fonctionnaire ;

EXIGE que les primes et éléments de régimes indemnitaires soient considérés comme des éléments de rémunération à part entière et qu'ils soient ainsi intégrés dans le traitement ;

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

RECLAME dans le cadre des champs d'intervention élargis et des enjeux de développement durable portés par nos ministères, l'arrêt immédiat des suppressions de postes et l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de recrutement des effectifs statutaires permettant de répondre à ces missions publiques ;

Les recrutements

DENONCE le recours à l'emploi précaire et à la sous-traitance, rendu possible par la loi mobilité et EXIGE des recrutements statutaires ;

EXIGE pour les personnels non titulaires de droit public ou de droit privé recrutés notamment dans les établissements publics la possibilité d'intégrer la fonction publique et d'être titularisés ou à défaut d'obtenir un véritable déroulement de carrière ;

RAPPELLE les besoins croissants et durables, au sein de la sphère publique, dans les domaines de l'ingénierie, de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, de l'environnement, du logement, de l'égalité des Territoires, de la mer et de la ruralité ;

RAPPELLE avec force et détermination son attachement aux recrutements par la voie statutaire ;

La formation

EXIGE de l'administration des outils pour développer les qualifications des agents en réponse aux nouveaux champs à investir par le service public, ce qui doit être un droit pour l'agent ;

EXIGE l'élaboration immédiate et concertée d'un plan de formation adapté à l'ampleur des changements imposés ;

EXIGE les moyens humains et financiers indispensables à sa mise en œuvre ;

DENONCE les dispositions de la « formation professionnelle tout au long de la vie », dont l'application pour les agents des ministères entraîne une régression forte par rapport aux conditions antérieures ;

DEMANDE le maintien de toutes les écoles des ministères ;

RAPPELLE que les écoles et centres de formation doivent assurer la formation initiale et continue de toutes les catégories en leur donnant un socle de connaissances permettant d'une part, la mise en œuvre de missions publiques conformément aux statuts particuliers, et d'autre part, de construire un déroulement de carrière riche et diversifié ;

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

CONDAMNE les attaques répétées et incessantes au code du travail et au statut général de la Fonction Publique, et DENONCE les nombreuses déclarations de nos dirigeants visant à dénigrer et culpabiliser les fonctionnaires ;

SOULIGNE l'effet désastreux sur les conditions de travail des agents de nos ministères causé par les vagues successives d'annonces intervenues depuis 2007 dans le cadre de la RGPP et de la MAP, l'acte III de la décentralisation et sa traduction la loi NOTRe. Ils sont de ce fait inquiets, désemparés et révoltés, ayant comme seule perspective un horizon de précarité ;

S'INQUIETE en particulier de la perte de repères que cette situation provoque chez les agents des ministères et ALERTE les ministres sur l'ampleur des risques psychosociaux qui en découlent ;

EXIGE le maintien de toutes les prérogatives des CHSCT centraux et locaux conformément au statut général de la Fonction Publique (Décret du 28 juin 2011) ;

APPELLE toutes ses sections et syndicats locaux à mettre en œuvre systématiquement, le décret relatif aux CHSCT qui met au centre la responsabilité pénale du chef de service en matière de souffrance au travail ;
DENONCE et EXIGE l'arrêt immédiat de la course irresponsable à la suppression de postes qui ignore les besoins des Ministères et les charges réelles de travail, conduit les services à la paralysie et engendre des situations humaines dramatiques ;
REVENDIQUE la réalisation d'un plan global d'actions de prévention des risques psychosociaux, incluant un diagnostic objectif de la situation actuelle et de ses causes, la définition d'actions primaires destinées à éradiquer les principaux dysfonctionnements à la source et la mise en place d'un dispositif de suivi adapté ;
REVENDIQUE le rétablissement des moyens pour la médecine de prévention dans nos ministères qui passe par le recrutement de médecins de préventions ;
RAPPELLE que l'aménagement et la réduction du temps de travail ne peuvent constituer une avancée sociale que s'il y a mise en place des effectifs nécessaires correspondants ;
APPELLE au respect des garanties minimales et DENONCE les multiples dispositifs d'écèlement qui ne font que gommer la réalité des temps travaillés et favoriser les infractions aux garanties minimales ;
CONDAMNE l'écèlement des heures effectuées traduction de la pression exercée sur les personnels conséquence de la baisse des effectifs ;
REJETTE toute éventuelle généralisation du « forfait jour » qui serait imposé au prétexte des fusions de services ;
REJETTE l'utilisation des statistiques visant à quantifier le temps de travail des tâches des fonctionnaires dans une optique de suppression des postes dans le cadre de la LOLF (type SALSA), ou de transférer ces missions au privé ;

Les réorganisations de services

DENONCE la succession effrénée des réorganisations, les calendriers irresponsables imposés pour ces transformations et le harcèlement organisationnel ainsi orchestré, qui ne peuvent qu'user, démotiver et pousser à bout les personnels ;
FUSTIGE le dirigisme dont fait preuve l'administration dans les processus de repositionnement des agents et EXIGE la défense des droits statutaires et des garanties pour tous par la saisine des commissions paritaires nationales ou à défaut locales ;
S'INSURGE du manque total de considération humaine face à la mise en place des réorganisations successives et EXIGE que la dimension sociale soit pleinement prise en compte ;

La reconnaissance et la dignité du fonctionnaire

REVENDIQUE la juste reconnaissance des agents des ministères en matière de politique salariale ;
RAPPELLE son attachement à la reconnaissance des travailleurs handicapés dans les ministères.
CONDAMNE l'administration qui multiplie les signes négatifs donnés aux agents des ministères en matière de reconnaissance : dégradation de la rémunération, entraves aux promotions, dévalorisation et déresponsabilisation des fonctions, absence totale de défense face aux attaques médiatiques, etc... ;
EXIGE des ministres qu'ils défendent réellement les missions, les services et les agents ;

Le dialogue social

EXIGE le rétablissement d'un véritable dialogue social à la hauteur des enjeux et des efforts demandés à tous les agents des ministères, ce qui implique le respect des prérogatives des instances statutaires que sont notamment les CAP, CCP, CT et CHSCT ;
FUSTIGE les multiples entorses au bon fonctionnement du dialogue social provoqué par l'administration, alors que ce dernier joue pourtant un rôle majeur en terme de reconnaissance collective ;

OUTRE-MER (COM-DOM-TOM)

EXIGE le maintien et l'extension à tous les agents de l'État de la prime de vie chère largement justifiée au regard du coût de la vie ;
EXIGE le rétablissement de l'indexation des pensions de retraite de la fonction publique et son extension à l'ensemble des COM-DOM-TOM ;
RECLAME le maintien des bonifications actuelles d'annuités pour le calcul des retraites ;
CONDAMNE fermement toute remise en cause des congés bonifiés ;
EXIGE les mêmes conditions d'attribution des congés bonifiés pour l'ensemble des COM-DOM-TOM ;
EXIGE la nomination de tout agent promu dans son département de résidence s'il le souhaite ;
CONDAMNE toute mobilité imposée et S'OPPOSE à toute tentative de déplacement forcé hors des COM-DOM-TOM de résidence ;
EXIGE la reconstitution des carrières des agents de la DEAL Mayotte en prenant en compte les fonctions réellement exercées et l'ancienneté ;

DEVENIR DES SERVICES ET ABANDONS DE MISSIONS

DDT-DREAL-DRIEA-DRIHL-DRIEE

REJETTE la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) et la loi NOTRe sources de réorganisations perpétuelles impactant aussi bien les Directions Régionales (DR) que les DDI avec la mutualisation de nombreuses fonctions support conduisant à une « préfectoralisation » des services et des missions synonyme de disparition à court terme des DDI et de remise en cause des DR.

Établissement Public Administratifs

REJETTE la transformation des services déconcentrés en établissements publics (EPA)
EXIGE le maintien et le développement des emplois publics et des moyens financiers ;
REVENDIQUE leur transformation en service à compétence nationale ;
S'OPPOSE solennellement à toutes velléités de nouvelle création d'EPA ;

Directions interdépartementales des routes (DIR)

S'OPPOSE aux transferts et à l'abandon de nos routes nationales et autoroutes non concédées.

EXIGE le maintien de ces services dans les services déconcentrés du ministère et la renationalisation de l'ensemble des routes nationales transférées ou concédées ;

Directions interrégionales de la mer (DIRM)

DENONCE la baisse programmée des effectifs de la sécurité maritime et condamne tout projet d'abandon des missions de signalisation maritime.

EXIGE le maintien de toutes les missions et des effectifs nécessaires au sein des ministères ;

DENONCE le désengagement de l'État ;

CONDAMNE le désordre dans lequel il abandonne ses missions en laissant les agents livrés à eux-mêmes ;

DENONCE l'absence de vision prospective sur les missions et services de l'État ;

L'ASSURANCE MALADIE

REAFFIRME avec vigueur et détermination son attachement aux valeurs de solidarité et d'égalité constituant le socle de la construction de l'assurance maladie, composante essentielle de la Sécurité Sociale de 1945 fondée sur le salaire différé ;

DENONCE la perte insupportable de rémunération, véritable double peine, en cas d'arrêt maladie de plus de trois mois d'un fonctionnaire ;

LES PENSIONS ET RETRAITES

DENONCE la remise en cause des calculs des droits à la retraite et du Code des pensions civiles et militaires de retraite ;
APPUIE SANS RESERVE toutes les actions menées par la FGF-FO et la Confédération cgt-Force Ouvrière sur ce dossier pour le retrait de la contre-réforme 2013 ;
DENONCE le passage aux 41,5 annuités, 40 ans c'est déjà trop, EXIGE le retour à 37,5 annuités ;
REVENDIQUE à ce titre pour les agents de l'État le droit à la retraite à 60 ans, avec pension à taux plein calculée sur la base de l'indice détenu au cours des 6 derniers mois, au terme de 37,5 années d'activité ;
REVENDIQUE pour les personnels non titulaires, le retour au calcul sur les dix meilleures années ;
REAFFIRME avec vigueur et détermination son attachement au Code des Pensions, à la fois seul garant d'un salaire sans rupture de l'État en compensation des devoirs imposés aux fonctionnaires et seule assurance du versement d'une pension pour tous les fonctionnaires ;
REAFFIRME le maintien du service actif et REVENDIQUE sa bonification pour que ces personnels puissent partir à 57 ans et à taux plein.
EXIGE la prise en compte de l'ensemble des rémunérations pour le calcul de la pension ;
REVENDIQUE le maintien du régime de retraite des personnels handicapés quel que soit leur taux d'invalidité ;
REVENDIQUE l'instauration de l'égalité totale entre femmes et hommes, notamment en matière de droits à la retraite après 15 ans d'activité et de pension de réversion ;
DENONCE le recul des droits à pension pour les générations futures ;
LE CONGRES RAPPELLE son attachement aux garanties collectives découlant de la lutte syndicale et mettra tout en œuvre pour préserver et améliorer ces dernières.

EN CONCLUSION,

Le congrès mandate ses instances nationales pour qu'elles prennent toutes les dispositions nécessaires à l'aboutissement des revendications, y compris par la grève si la situation l'exige.
Le congrès réaffirme que l'indépendance syndicale est indispensable à la défense des salariés.